

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU VENDREDI 19 JUIN 2020 À 20H00**

**Convocations** : le 15 JUIN 2020.

Le **VENDREDI 19 JUIN 2020 à 20 heures 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe BROCHARD, Maire.

**Étaient présents** : Mr Philippe BROCHARD, Mr Jean-Marcel BERNET, Mr Alain FORTIER, Mr Jérémy DRUEZ, Mme Nawel KELLOU, Mme Anne-Lise LEGRET, Mme Marie-José AUGEREAU, Mr Ludovic FOISNON, Mr Jérôme GODART, Mme Béatrice ANDRIAMIJORO, Mr Sébastien GARRET, Mme Stéphanie ANTOINE et Mme Anita BIGOT GOUPY.

**Absentes excusées** : Mme Sylvie COMERE et Mme Géraldine BOUTEILLE

**Secrétaire de séance** : Mr Ludovic Foisnon.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 JUIN 2020**

En ouverture de séance, Mr le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 02 juin 2020.

Le Conseil municipal n'émet aucune observation.

**Délibération n° 2020 - JUIN – 014 - Nomenclature 5.3 – Désignation de représentants  
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

La Commission Communale des Impôts Directs comprend sept membres :

- le Maire ou l'Adjoint délégué, Président,
- et six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil municipal ; la liste de présentation établie par le Conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires, et douze noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseils municipaux ; à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur des services fiscaux, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au Conseil municipal.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission titulaires ou suppléants, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer. Leur mandat court jusqu'au terme du mandat des commissaires désignés lors du renouvellement du Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des noms des 12 commissaires titulaires et de la liste des noms des 12 commissaires suppléants proposées au directeur des services fiscaux. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité les listes de noms proposés.

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
MASSUARD Paul	VILLETTE Magalie
HURET Olivier	CŒUR JOLY Alain
HURET Jean-Pierre	DUPLANT Philippe
DE BEUKELAER Catherine	PROUST Germaine
COTTIN Pierre	LESUPERBE Marie Céline
PATY Jean-Pierre	FRANÇOISE Patrice
VIRLOUVET Corinne	MARC François
GALOUP Hervé	COSNARD Monique
QUERNEC Martine	RENOULT Thérèse
SEVESTRE Guillaume	CHEDET Guy
GLORY Michel	PIERRE Isabelle
SENCE Daniel	PROVOT Jean

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

#### **FINANCES COMMUNALES :**

Mr le Maire donne, notamment aux nouveaux élus, quelques explications sur les finances communales et plus spécialement sur les différents documents budgétaires, le contenu d'un budget et la relation ordonnateur - comptable.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- ♦ Mr le Maire informe les conseillers présents de sa rencontre avec Mr Poquet, nouveau chef des pompiers de la compagnie de Donnemain Saint Mamès / Moléans.  
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) prévoit une dotation pour remplacer le camion existant des pompiers. Mr Poquet a également évoqué avec Mr le Maire le projet d'organiser un cross départemental cette année sur le territoire de la Commune.

Séance levée à 21H30.

Le Maire,  
Philippe BROCHARD

Le Secrétaire,  
Ludovic FOISON

Jean-Marcel BERNET

Alain FORTIER

Jérémy DRUEZ

Nawel KELLOU

Anne-Lise LEGRET

Marie-José AUGEREAU

Anita BIGOT GOUPY

Jérôme GODART

Sébastien GARRET

Béatrice ANDRIAMIJORO

Stéphanie ANTOINE